

Septembre 2015



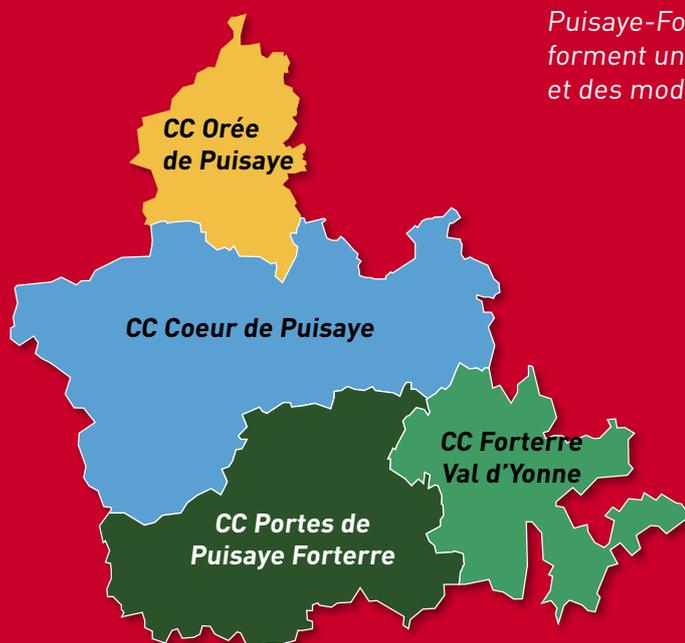
En novembre 2013, le Pays de la Puisaye Forterre Val d'Yonne s'est lancé dans l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. L'objectif ? Fixer un cap commun pour 2035 aux 75 communes des 4 communautés de communes afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du territoire tout en préservant l'identité de chacun.

UN PROJET EN ÉTAT DE MARCHÉ

Après avoir étudié la situation actuelle du territoire et réalisé un diagnostic complet, le Pays s'est penché sur l'avenir du territoire à travers la rédaction de son **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, sorte de pierre angulaire du SCoT, il détermine quelles orientations données au développement de la Puisaye Forterre Val d'Yonne pour les 15 ans à venir. Le débat au sein du conseil syndical du 1^{er} juillet 2015 est venu clore cette étape.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL RESPECTUEUSE DE L'IDENTITÉ DU PAYS DE LA PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE

Le plan d'aménagement et de développement durables met en œuvre une stratégie de développement pensée en trois principes transversaux et complémentaires. Il s'appuie sur les principes d'organisation et de fonctionnement du territoire actuels afin de mieux déterminer les principes d'urbanisation, de développement durable du territoire et les ambitions pour le développement du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne de demain. Ces trois pans forment un projet respectueux de l'identité du territoire et des modes de vie de ses habitants.



« OÙ ? »

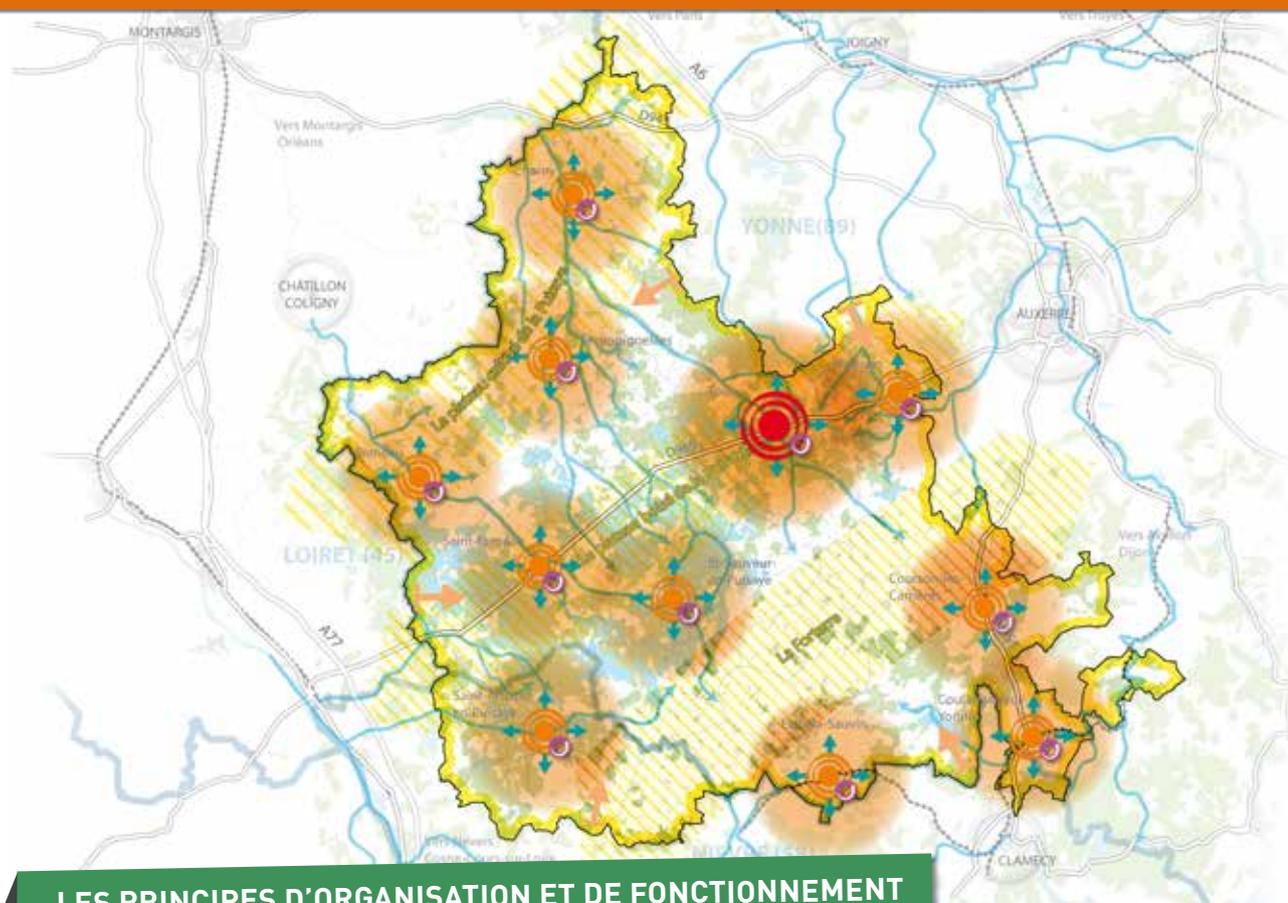
LES LOGIQUES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Une organisation rurale multipolaire qui s'appuie sur des lieux de vie et d'emplois de proximité
Des espaces agricoles et naturels à forte valeur identitaire à placer au cœur du projet de territoire

UN TERRITOIRE RURAL SOLIDAIRE ET DE PROXIMITÉ(S) ...

Pour un développement durable et de qualité ...
Au service d'une ruralité dynamique et innovante.

Afin de renforcer les solidarités et les liens au sein du territoire, le SCoT prend fortement appui sur les lieux de vie et d'activité construits et appropriés au fil du temps, façonnés par l'histoire et la géographie rurale du Pays.



LES PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF 1

UNE RÉORGANISATION RURALE MULTIPOLAIRE QUI S'APPUIE SUR DES LIEUX DE VIE ET D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ

CONSOLIDER UNE ORGANISATION TERRITORIALE MULTIPOLAIRE ADAPTÉE À L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

- Pôle d'appui
- Pôles de proximité
- Autres communes

CONFORTER LE RÔLE DES CENTRES-BOURGS DANS LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU TERRITOIRE ET LES PRATIQUES DE PROXIMITÉ DES MÉNAGES

- Améliorer l'accès aux services en milieu rural
- Dynamiser le tissu commercial de proximité afin de faciliter les pratiques de proximité des ménages

CONSOLIDER UNE ORGANISATION ÉCONOMIQUE ÉQUILBRÉE, DIVERSIFIÉE ET DE PROXIMITÉ

- Approcher les bassins de vie et d'emplois pour limiter les déplacements domicile-travail vers les agglomérations voisines et valoriser les opportunités de développement local
- S'appuyer sur le développement de l'économie présente pour relancer l'attractivité des bourgs et répondre aux besoins de la population locale

OBJECTIF 2

DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS À FORTE VALEUR IDENTITAIRE À PLACER AU COEUR DES LOGIQUES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

PERENNISER LES ESPACES AGRICOLES EN TANT QUE RESSOURCES FONDAMENTALES DU TERRITOIRE

Soutenir la diversité des profils et des filières agricoles

PROTÉGER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE PUISAYE-FORTERRE VAL D'YONNE

- Protéger les espaces naturels remarquables
- Préserver et valoriser les nombreuses zones humides du territoire (plans d'eau, cours d'eau, prairies)

« COMMENT ? »

LES PRINCIPES D'URBANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Un développement rural durable au service d'un cadre de vie préservé et valorisé
Une urbanisation maîtrisée et de qualité, en accord avec l'identité paysagère et agricole du territoire

Un territoire solidaire et de proximité(s) ...

... POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE QUALITÉ ...

... Au service d'une ruralité dynamique et innovante.

L'évolution de l'urbanisation diffuse s'est accompagnée de conséquences fragilisant la qualité du cadre de vie. Face à ce constat, le SCoT affirme la volonté de façonner un modèle de développement durable visant à améliorer ce cadre de vie et à promouvoir une urbanisation maîtrisée et de qualité.

LES PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 1

UN DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET D'UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE VALORISÉ

IMAGINER UN TERRITOIRE BIEN CONNECTÉ ET ACCESSIBLE QUI LIMITE LES BESOINS EN DÉPLACEMENT DES MÉNAGES

 Généraliser la couverture numérique (téléphonie et très haut débit) sur l'ensemble du territoire

 Consolider le service de transport à la demande existant et étudier les conditions de son extension

 Améliorer les transports depuis/en direction des gares TER situées à proximité du territoire

 Conforter la desserte ferroviaire à moyen/long terme sur le territoire

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL AUX ENTREPRISES LOCALES ADAPTÉE AUX RESSOURCES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

 Optimiser le potentiel foncier disponible au sein des zones d'activités existantes (potentiel estimé à 100 ha)

 Requalifier les zones d'activités économiques pour offrir un cadre d'accueil de qualité aux entreprises

 Développer une structure d'accueil diversifiée qui favorisera l'accueil, le maintien et la transmission des entreprises locales

TENDRE VERS UNE AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE, À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT RURAL AMBITIEUX ET DE QUALITÉ

 Rechercher une amélioration progressive des performances énergétiques du bâti pour une maîtrise du risque de précarité énergétique

 Développer l'indépendance énergétique du territoire et la maîtrise du coût des énergies en mobilisant les ressources renouvelables locales

 Intégrer la maîtrise du risque d'inondation dans les dynamiques de développement du territoire

 Maîtriser l'urbanisation à proximité des voies les plus bruyantes afin d'éviter un accroissement des habitants exposés aux nuisances sonores

 Réduire les pressions quantitatives et qualitatives sur la ressource en eau et adapter le projet de développement en fonction de sa disponibilité

OBJECTIF 2

UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ, EN ACCORD AVEC L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET AGRICOLE DU TERRITOIRE

UNE URBANISATION COHÉRENTE AVEC L'ARMATURE ET L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

 Recentrer l'urbanisation du territoire en confortant prioritairement les bourgs et villages du territoire

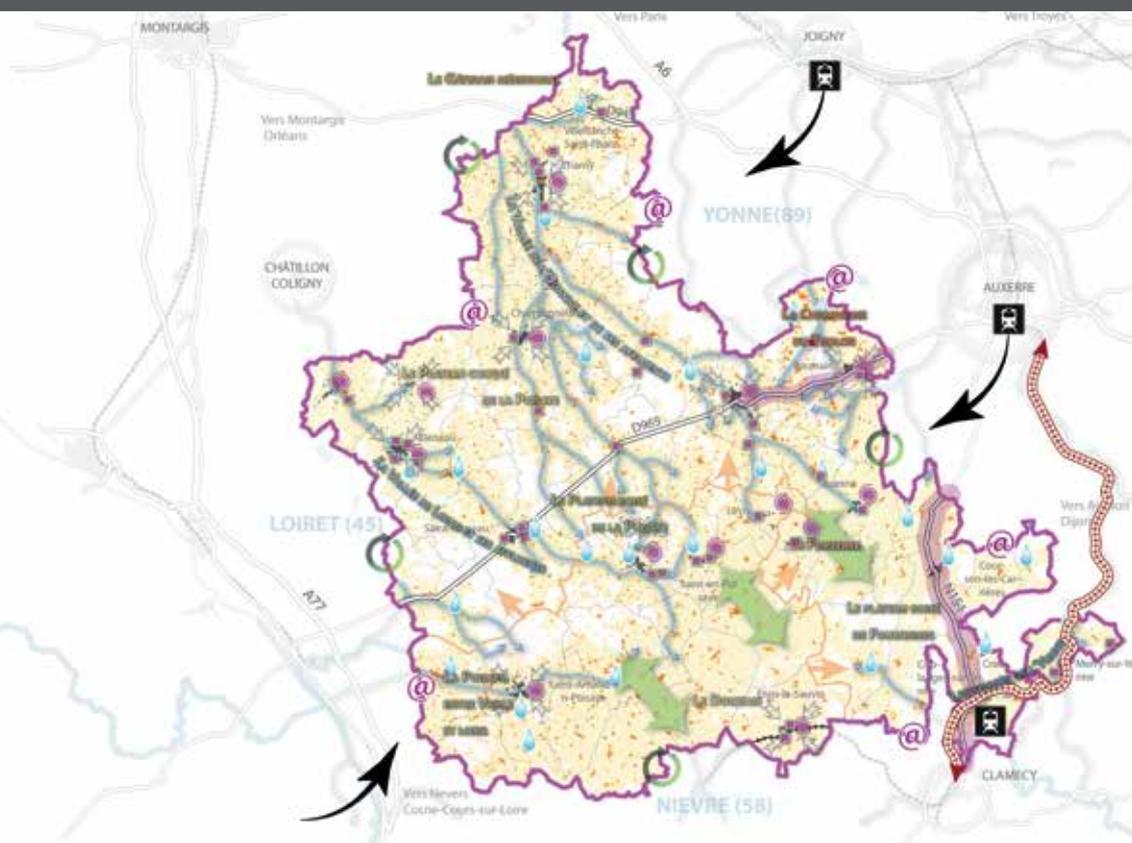
 Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse entre les hameaux et au sein des espaces naturels et agricoles

PRÉSERVER LES MOTIFS PAYSAGERS QUI FONT LA SPÉCIFICITÉ ET LA RICHESSE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

UNE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) DURABLEMENT PRÉSERVÉE, GARANTE DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DU TERRITOIRE

 Travailler à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et à la suppression ou l'aménagement des obstacles à l'écoulement

 Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités écologiques des zones de culture et étudier les modalités de la participation de ces espaces au réseau écologique local



« POURQUOI ? »

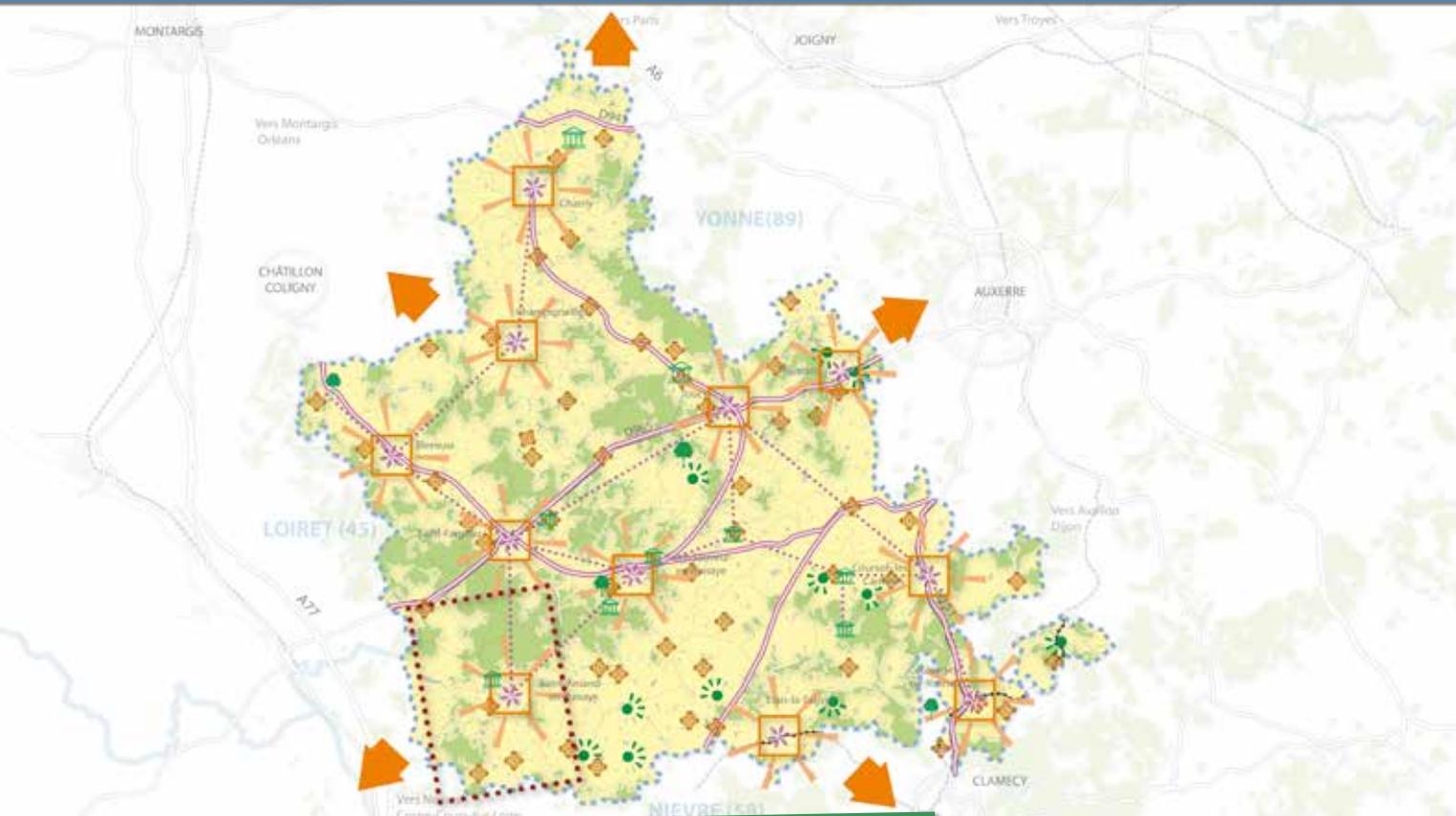
LES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

Une ruralité innovante et d'excellence qui valorise son terroir et son identité
Un patrimoine naturel et paysager diversifié qui façonne l'image et accroît la visibilité touristique du territoire

Un territoire solidaire et de proximité(s) ... Pour un développement durable et de qualité ...

... AU SERVICE D'UNE RURALITÉ DYNAMIQUE ET INNOVANTE.

La logique de projets, les coopérations territoriales et les initiatives locales devront permettre le développement d'une ruralité attractive et innovante, permettant de renforcer l'unité et le sentiment d'appartenance au territoire sur la base d'une identité collective et d'une image commune.



LES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF 1

UNE RURALITÉ INNOVANTE ET D'EXCELLENCE QUI VALORISE DURABLEMENT SON IDENTITÉ ET SON TERROIR

RENFORCER DURABLEMENT L'ANIMATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS ET DES VILLAGES DU TERRITOIRE

- Faire des bourgs et des villages des lieux privilégiés de la vie sociale et de l'animation locale
- Reconnaître les bourgs et villages en tant que témoins de l'identité rurale et du patrimoine historique du territoire

VALORISER LES FILIÈRES LOCALES ET LE CAPITAL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Structurer la valorisation des ressources forestières du territoire (sylviculture, bois de construction, etc.)
- Encourager le développement d'une agriculture de proximité - circuits courts, agriculture biologique ou raisonnée, agrotourisme
- Valoriser les foires et marchés en tant qu'espaces de promotion du terroir et des productions locales
- Poursuivre le développement de l'artisanat d'art
- Améliorer les conditions d'accès à l'emploi et à la formation sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF 2

UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER DIVERSIFIÉ QUI FAÇONNE L'IMAGE ET ACCROÎT LA VISIBILITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

UNE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES À STRUCTURER

- Enrichir la connaissance du patrimoine bâti du territoire afin de mieux le protéger et le faire découvrir
- Développer le réseau de déplacements doux autour des points d'intensité paysagère (vues remarquables, sites patrimoniaux...)

Valoriser les routes-paysage et les itinéraires majeurs de découverte

UN PROJET TOURISTIQUE PARTAGÉ ET RECONNU QUI PARTICIPE AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- Développer de véritables parcours historiques entre Guédelon et les sites emblématiques du territoire
- Valoriser le potentiel touristique du territoire en améliorant la visibilité des sites emblématiques du territoire

Poursuivre le développement d'outils de promotion touristique pour développer l'image du Pays de la

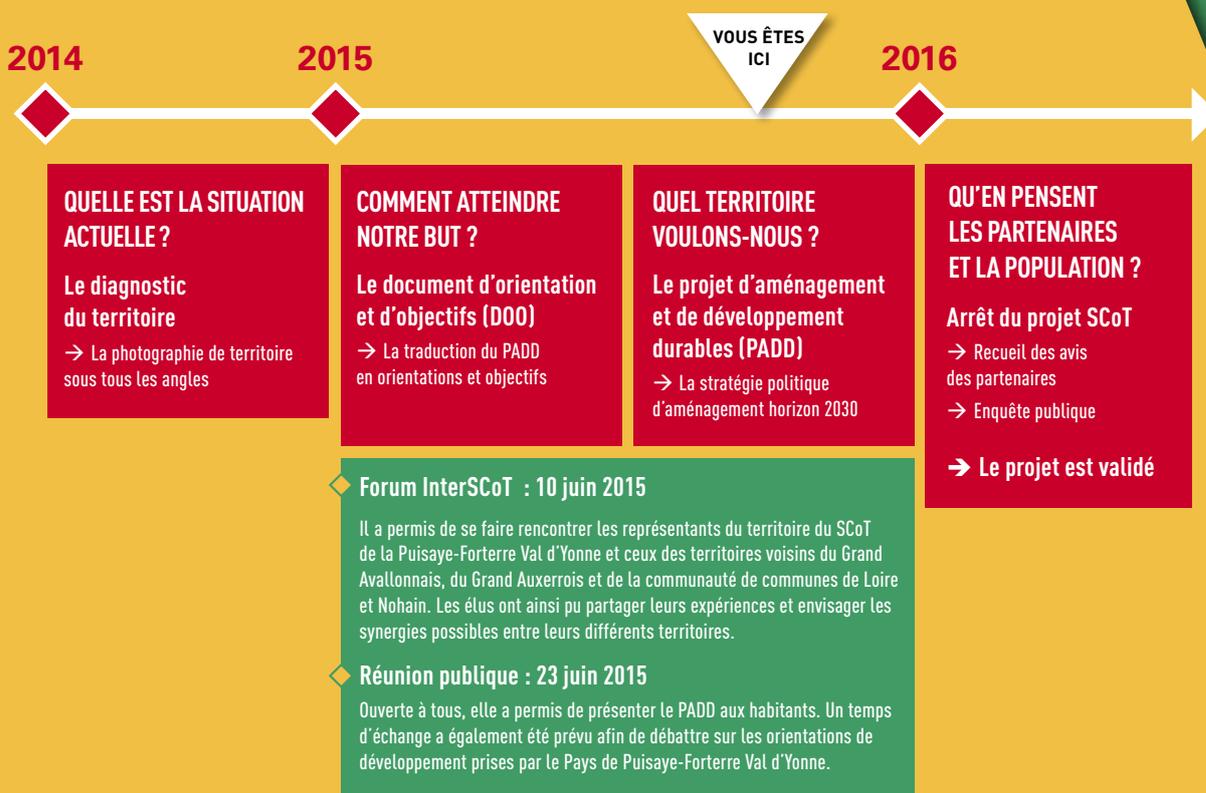
LE SCOT, UN PROJET QUI VOUS CONCERNE

Construit sur 3 ans, le SCoT est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi des temps de rencontres permettant à tous de dessiner l'avenir de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

3 ANS

pour réfléchir ensemble au Pays de demain

LES ÉTAPES DU PROJET



LA CONCERTATION

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation et d'une information auprès de tous les habitants. Chacun peut ainsi contribuer à la réflexion afin que le SCoT soit partagé par tous :

S'INFORMER

- Des expositions aux sièges du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne et des 4 Communautés de communes
- Des articles réguliers dans la presse locale
- Des lettres du SCoT mises à disposition dans les locaux du Pays et des 4 Communautés de communes

S'EXPRIMER

- Un registre d'expression au siège du Syndicat Mixte
- Par courrier au Pays
- **Contact** : Pays de Puisaye-Forterre
Rue Raymond Ledroit, 89170 Saint-Fargeau
Téléphone : 03 86 74 19 22

